

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 30 avril 2025

Le Conseil municipal a accordé un mandat au bureau d'architecture Gasser et Siggen pour une étude de concept architectural de la rue du Stade.

Le Conseil municipal a validé l'acte constitutif un DSDP, à passer entre la Municipalité de Savièse qui déclare concéder un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la société "CAD St-Germain SA», pour la construction de la centrale de chauffe.

Le Conseil municipal a adjugé à M. Frédéric Niedbala le graphisme pour la communication et la promotion des spectacles pour la saison culturelle 2025-2026 du Théâtre le Baladin.

Le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec Le Nouvelliste, dans un partenariat qui permet au Théâtre le Baladin de bénéficier d'une visibilité plus importante dans le quotidien valaisan.

Le Conseil municipal a adjugé à Fournier stores sàrl la fourniture et la pose d'une toile extérieure pour le caveau La Part des Anges.

Dans le cadre du Ride the Alps Sanetsch, le Conseil municipal a donné son accord pour fermer à toute circulation, dès la déchetterie, la route du Sanetsch le 20 juin 2025, de 9h00 à 15h00, afin de la réserver uniquement aux cyclistes dans le cadre d'une journée de mobilité douce. L'horaire de la déchetterie du Pécolet est maintenu comme tel.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Fasa SA, la fourniture de regards de visite de conduites souterraines sur lesquels figurera l'armoire ainsi que la mention distinctive, eaux usées, eaux claires et éclairage.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Evequoz SA la réfection du revêtement de surface sur un secteur de la route Belvédère – Binii et le long de la route de Prafamenet.